

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022



L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

LE CONTEXTE NATIONAL ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 20120 Le Contexte national

Le Haut Conseil des Finances Publiques considère que l'hypothèse de croissance du Gouvernement pour 2021 (+ 6%), révisée à la hausse depuis la 1^{ère} loi de finances rectificative de l'année (LFR1) du fait d'une amélioration plus forte qu'attendue des indicateurs conjoncturels, est prudente et que celle pour 2022 (+ 4%) est plausible. Le PIB devrait être en hausse de + 6,3% mais resterait toutefois inférieur de 2,2% à celui de 2019. L'endettement public amorcerait une décrue à partir de 2027.

L'inflation serait de l'ordre, comme pour l'année 2021, de + 1,5%.

Le niveau du déficit public attendu pour l'année 2022 pourrait être de l'ordre de -4.8% alors qu'il était de -10.2% en 2020 et de -8.4% en 2021.

La dette publique s'est élevée à 115% du PIB en 2020 en raison de la crise sanitaire. Pour l'année 2021, le ratio d'endettement connaîtrait une augmentation très importante et s'élèverait à 116% du PIB.

Les principales mesures du PLF relatives aux collectivités

Le Comité des Finances Locales (CFL) a entamé en 2021 une réforme des indicateurs financiers afin de tenir compte de l'ensemble du nouveau panier de recettes perçu par les collectivités à compter de l'année 2021. L'objectif de cette réforme étant de définir le plus précisément possible les richesses réelles de chaque commune tout en essayant de ne pas déstabiliser ces indicateurs au niveau individuel et en ne produisant pas d'effets excessifs sur le montant des attributions revenant à chaque commune.

En outre, les principales mesures impactant également les collectivités locales sont :

- La suspension des contrats Cahors qui permet aux collectivités de jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre la crise sanitaire
- La baisse de la dotation forfaitaire des communes (-121M€) et la baisse de la Dotation Forfaitaire de Péréquation de 3M€.
- Le maintien du soutien à l'investissement avec l'abondement de la DSIL pour un montant de 350M€ qui servira à financer les opérations des collectivités prévues dans les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

LE CONTEXTE MUNICIPAL

La Commune de Lattes est une Commune attractive comme en témoignent les chiffres de la population en constante évolution depuis 2013.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Population Totale	16 020	16 248	16 567	16 955	17 070	17 218
(source Insee)	10 020	10 270	10 307	10 755	17 070	1/210

Elle souhaite toutefois maintenir le niveau de qualité des services rendus aux habitants tout en continuant à soutenir le tissu associatif de son territoire et en conservant un autofinancement fondamental pour ses projets structurants qui limite le recours à l'emprunt.

En conséquence, le Budget Primitif 2022 a été élaboré avec cette volonté. En effet, l'augmentation du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de plus 1,5 point permettra de maintenir ce niveau de qualité de service aux habitants dont le nombre augmente chaque année mais également de financer son programme d'investissement ambitieux. En outre, elle permettra de faire face aux contraintes légales liées aux ressources humaines, à l'inflation, au coût des matières premières et à celui des énergies prévus pour l'année 2022.

Le budget de la Commune de Lattes est composé du Budget principal et de deux budgets annexes : celui du Théâtre Jacques Cœur, et du Port Fluvial.

Le budget consolidé de l'exercice 2022 est de 37 074 766,18€.

Les sections de Fonctionnement et Investissement structurent le Budget Primitif de la collectivité. Le BP2022 est plus conséquent que le précédent.

A) LE BUDGET PRINCIPAL

A.1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, par l'entretien des bâtiments et terrains communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, centre de loisirs, concessions cimetière, ...), aux impôts locaux, et aux dotations versées par l'Etat.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement réelles constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

A.1.1) Les dépenses de fonctionnement :

Le tableau ci-après illustre l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2022 par rapport au Budget Primitif 2021.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evolution BP2022/ BP2021
011	Charges générales	3 555 010,00	3 695 257,00	3,95 %
012	Charges de Personnel	10 204 680,00	10 468 130,00	2,58 %
014	Atténuation de produits	415 000,00	425 000,00	2,41 %
022	Dépenses imprévues	300 000,00	300 000,00	0,00 %
65	Subventions et participations	3 377 719,00	3 480 954,00	3,06 %
66	Frais financiers	192 010,00	186 685,00	-2,77 %
67	Charges exceptionnelles	22 040,00	12 400,00	-43,74 %
68	Provisions	40 000,00	0,00	NS
Sous	-Total dépenses réelles	17 570 082,00	18 568 426,00	2,55 %
023	Virement à l'Investissement	2 730 928,00	2 878 054,00	5,39 %
042	Opérations d'ordre	1 710 000,00	1 860 000,00	8,77 %
Т	OTAL GENERAL	22 547 387,00	23 306 480,00	3,37 %

A.1.2) Les charges de personnel:

Le budget prévisionnel des charges de personnel est de 10 468 130€. Cette augmentation de 263 450€ concerne, pour près de 90%, des contraintes règlementaires (GVT, augmentation du SMIC, revalorisation des catégories C ...).

Comme en 2021, la Commune maintiendra sa politique de maîtrise des dépenses de personnel grâce notamment :

- à la poursuite de la normalisation des heures supplémentaires,
- au non remplacement des départs à la retraite dans la mesure des possibilités de restructuration des services et à l'effet Noria lors de ces remplacements,
- au non remplacement de la majorité des courts arrêts maladies (hors écoles et jeunesse),
- à la limitation du recours aux saisonniers.

Selon le dernier état du personnel, la Commune emploie 212,80 équivalent temps plein (ETP).

A.1.3) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 3,43% par rapport au Budget Primitif 2021. Cette progression concerne les produits des services, les impôts et taxes ainsi que les produits de gestion courantes (les loyers perçus).

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2022 par rapport au Budget Primitif 2021.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evolution BP2022/ BP2021
013	Remboursements	145 000,00	184 000,00	26,90 %
70	Produits des services	1 516 800,00	1 568 600,00	3,42 %
73	Impôts et taxes	17 616 496,00	18 603 600,00	5,60 %
	Dont AC Fonctionnement	288 500,00	288 500,00	
74	Dotations et participations	1 515 056,00	1 248 890,00	-17,57 %
75	Produits de gestion courante	204 375,00	213 360,00	4,40 %
76	Produits financiers	30,00	30,00	0,00 %
77	Produits exceptionnels	35 000,00	22 000,00	-37,14 %
78	Reprise de provisions	235 000,00	157 000,00	-33,19%
Soi	us-Total recettes réelles	21 267 757,00	21 997 480,00	3,43%
042	Opérations d'ordre	1 279 630,00	1 309 000,00	2,30 %
	TOTAL GENERAL	22 547 387,00	23 306 480,00	3,37 %

A.1.4) La fiscalité:

Les taux des impôts locaux de 2022 seront les suivants :

Taxe d'habitation	Réforme
Taxe foncière sur les propriétés bâties	53,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,35 %

A.2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe:

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- ➤ en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes des cessions des immobilisations et enfin l'emprunt.

A.2.1) Les dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evolution BP2022/ BP2021
16	Emprunts	428 100,00	516 100,00	20,56 %
20	Immobilisations Incorporelles	96 000,00	151 000,00	57,29 %
204	Subventions d'équipement	1 482 341,00	1 572 341,00	6,07 %
	Dont AC Investissement	1 222 341,00	1 222 341,00	0,00 %
21	Immobilisations corporelles	5 705 172,00	7 652 368,00	34,13 %
23	Immobilisations en cours	230 000,00	550 000,00	139,13 %
O	pération 100 : Pontons	0,00	652 997,18	NS
(Opération 102 : CTM	0,00	536 390,00	NS
Sou	s-Total dépenses réelles	7 941 613,00	11 631 196,18	46,46 %
040//041	Opérations d'ordre	1 299 630,00	1 349 000,00	3,80 %
	TOTAL GENERAL	9 241 243,00	12 980 196,18	40,46 %

A.2.2) Les recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evolution BP2022/ BP2021
10	Dotations et réserves	760 000,00	750 000,00	-1,32 %
13	Subventions d'investissement reçues	113 300,00	200 840,00	77,26 %
16	Emprunt et dettes assimilées	3 884 515,00	7 218 795,18	85,84 %
165	Dépôt et cautionnement	500,00	500,00	0,00 %
Sou	s-Total recettes réelles	4 315,00	7 789 030,00	63,69 %
021	Virement de la section de Fonctionnement	2 730928,00	2 878 054,00	5,39 %
024	Produits des cessions	22 000,00	32 007,00	45,49 %
040//041	Opérations d'ordre	1 730 000,00	1 900 000,00	9,83 %
	TOTAL GENERAL	9 241 243,00	12 980 196,18	40,46 %

A.2.3) Les principales opérations prévues dans l'année 2022

Plusieurs projets n'ayant pas pu être réalisés en 2021 en raison de la crise sanitaire seront donc réinscrits en 2022 :

- Désimperméabilisation des cours d'écoles (maternelle Castelle et primaire Cougourlude)
- Construction d'un boulodrome à Courtoujours,
- Travaux annuel cimetière Saint Jean,
- Travaux d'aménagement allées cimetière Saint Laurent,
- Installation d'une zone sportive au Parc des serres.

Les nouveaux principaux projets pour 2022 sont les suivants :

- Réhabilitation intérieure des écoles
- Mise aux normes des zones de préparation des restaurants scolaires
- Agrandissement de la restauration de la maternelle du Baladet
- Rénovation de la cour de la crèche du Méjean
- Création d'un nouveau Centre Technique Municipal (CTM)
- Transformation du logement de gardien en bureaux à la maison de la nature
- Extension du Palais des Sports et aménagement des abords
- Rénovation des courts de tennis de Courtoujours
- Rénovation d'aires de jeux (parc Biquet, parcours de santé de Bonneterre)
- Travaux sur les pontons du Port
- Extension des jardins familiaux de Lattes Centre
- Acquisition de matériels et véhicules pour les services
- Plantations d'arbres dans les différents parcs de la Commune
- Budgets participatifs

Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP)

Depuis l'exercice 2021, la Commune, dans un souci de maîtriser sa Programmation Pluriannuelle d'investissement, a mis en place des Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP).

En effet, deux AP/CP ont été créées par le Conseil Municipal :

- La mise aux normes des Pontons du Port fluvial (Opération 100) : 19 242,82€ ont été réalisés sur les 359 658 € prévus pour l'année 2021.
- Création d'un Centre Technique Municipal (CTM) (Opération 102) : 12 510€ ont été réalisés sur les 53 200 € prévus pour l'année 2021.

Les crédits non utilisés seront à nouveau inscrit au BP2022. Le bilan des AP/CP sera effectué lors d'un prochain Conseil municipal.

Pour l'exercice 2022, les crédits de paiements votés initialement sont de :

- 312 582 € pour la réfection des pontons avec des recettes notifiées de l'ordre de 112 040€ provenant du Conseil Régional Occitanie. Les crédits 2021 non réalisés s'élèvent à 340 415,18€, l'inscription au BP2022 sera donc de 652 997,18€.
- 495 700 € pour la création du Centre Technique Municipal. Les crédits 2021 non réalisés s'élèvent quant à eux à 40 690€, l'inscription budgétaire au BP2022 sera donc de 536 390€. Aucune recette n'est prévue à l'heure actuelle car le projet est encore en phase de définition.

A.3) LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BP 2021

Le budget principal s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	23 306 480,00	23 306 480,00
INVESTISSEMENT	12 980 196,18	12 980 196,18
TOTAL	36 286 676,18	36 286 676,18

A.4) LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Les données du Budget Primitif 2022 se traduit par une capacité d'autofinancement brute de 3 729 054 €, et d'une CAF nette de 3 249 054 € tel que le montre le tableau ci-après :

	BP 2022
Recettes Réelles de	21 997 480 €
Fonctionnement	21 337 100 0
Dépenses Réelles de Fonctionnement	18 268 426 €
Epargne Brute	3 729 054 €
Remboursement Capital dette	480 000 €
Epargne Nette	3 249 054 €

- L'encours de dette de la Commune au 1^{er} janvier 2022 est de 5 880 731 €. L'ensemble du stock de dette est indexé sur taux fixe, le classant dans la catégorie A de la charte de bonne conduite « Gissler ». L'annuité prévisionnelle de 2021 est de 649 375,44 €.
- La capacité de désendettement de la Commune est de 1,58 année au Budget Primitif 2022.

A.5) LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

RATIOS DE LA LOI	Lattes BP2022	Moyennes nationales de la strate DGCL Ratios financiers des communes touristiques de 10 000h à 20 000h Chiffres 2021 – CGCT 2020
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 078 €	1 007 €
Produit des impositions directes / Population	908 €	670 €
Les recettes réelles de fonctionnement / Population	1 278 €	1 219€
Les dépenses d'équipement brut /Population	646€	298 €
L'encours de la dette / Population	342	947 €
la DGF / Population	32 €	108 €
Les dépenses de Personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56%	59%
Les dépenses de Fonctionnement et le remboursement en capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	87%	91%

Les Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	51%	25%
L'encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	27%	78%

B) LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE JACQUES COEUR

Le projet du budget 2022 du Théâtre est en augmentation de 10,69 % par rapport à 2021. Les activités culturelles devraient reprendre de façon « normale » lors de cette année 2022.

Le budget annexe du Théâtre s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	609 490,00 €	609 490,00 €

Les principales dépenses consistent en l'achat de spectacles (198 500 \in) et le remboursement de frais de personnel (280 000 \in) au budget principal, les intermittents du spectacle (39 000 \in). Le reste concerne l'entretien du bâtiment et les frais de fonctionnement courants.

L'équilibre du budget est assuré d'une part par les recettes de la billetterie (103 200 €) par les subventions des collectivités partenaires et par la subvention d'équilibre de la Commune (395 540 €).

C) <u>LE BUDGET ANNEXE DU PORT FLUVIAL</u>

Le budget de fonctionnement est en diminution par rapport au BP2021. Le budget annexe du Port Fluvial s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	168 100,00 €	168 100,00 €
INVESTISSEMENT	10 500,00 €	10 500,00 €
TOTAL	178 600,00 €	178 600,00 €

Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées par les charges générales (64 060 ϵ) et du remboursement de frais de personnel (90 000 ϵ) au budget principal.

Il est prévu en investissement un montant de 10 500 € pour des travaux divers.